TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 11 mai

Présidence de M. Joppé, conseiller. — Ministère public, M. Bertrand, avocat général.

LE CRIME DE VERLINGHEM

ET LA

TENTATIVE D'ASSASSINAT DE LESQUIN

Homicide volontaire, vol, tentative d'homicide et tentative de vol

Onésime-Amédée-Aimable Macquet, âgé de 29 ans, né à Guerville, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure) cordonnier à Lille, s'introduisait le 2 décembre 1899, au matin, dans la maison de M. Galand, ménager à Verlinghem, alors occupé à des travaux de culture, en perçant dans le mur en torchis de la cuisine un trou de 0,40 centimètres de côté. Sur une commode, il s'emparait d'une somme de 4 fr. environ.

Le même jour, entre six heures et demie et sept heures du soir, M. Galand rentra chez lui, après avoir accompagné le maréchal des logis de Quesnoy-sur-Deûle, qui avait fait une enquête sur le vol commis dans la matinée. Peu de temps après, des voisins entendirent des cris et un coup de pistolet provenant de la maison Galand ; ils n'y attachèrent pas d'importance.

Mais le lendemain matin, plusieurs personnes qui se rendaient chez M. Galand découvrirent son cadavre au grenier ; un peu de sang lui sortait de la bouche et de l'oreille gauche ; sur la tête, le visage, le cou, la main droite, on voyait des traces de blessures et de contusions ; le col de sa chemise était froissé, sa cravate arrachée.

L'autopsie a établi qu'il avait été étranglé, le cou portait les marques de la pression des doigts.

L'argent, environ 30 francs, que le maréchal des logis avait vu le jour de son enquête dans le portemonnaie de Galand, avait disparu ; enfin, une lampe à essence dont se servait M. Galand fut retrouvée allumée sous la paillasse de son lit. Le malfaiteur avait sans doute compté que le feu se communiquerait au lit et à la maison, et ferait ainsi disparaître les traces de ces crimes.

Macquet, arrêté pour une tentative de meurtre dont il sera parlé plus loin, a reconnu qu'il avait pratiqué une ouverture dans le mur de la maison de Galand, en son absence, qu'il avait fouillé les meubles pour y prendre de l'argent ; il a prétendu qu'il n'avait alors rien soustrait.

Il a encore avoué qu'il était revenu dans la soirée pour faire de nouvelles perquisitions et qu'alors il avait trouvé sur un coffre deux pièces de 10 francs dont il s'était emparé. Galand, suivant lui, serait rentré en ce moment. Macquet se serait réfugié au grenier où Galand l'aurait suivi. Une lutte se serait engagée entre ces deux hommes, au cours de laquelle ils se seraient serrés à la gorge et seraient tombés. C'est à ce moment, d'après l'inculpé, qu'il aurait pris dans la poche de Galand son porte-monnaie qui renfermait 4 francs. Macquet soutient qu'il n'a pas cherché à incendier la paillasse de Galand.

***

Le 10 décembre suivant, M. Zéphyrin Desmedt, journalier à Lesquin, rentrait chez lui vers une heure et demie de l'après-midi, lorsqu'il aperçut dans son corridor les pieds d'un homme qui se dissimulait derrière ses vêtements pendus à un porte-manteau. M. Desmedt l'apostropha et lui demanda ce qu'il faisait là. Après l'échange de quelques paroles, ce visiteur, qui n'était autre que Macquet, porta à M. Desmedt un violent coup sur la tête, le prit à la gorge et le terrassa. M. Desmedt, qui avait eu d'abord le dessous, parvint, par un suprême effort, à se dégager et appeler au secours. Des voisins accoururent et arrêtèrent dans la cave Macquet, qui s'y était réfugié et qui leur opposa une vive résistance.

Pour entrer chez M. Desmedt, Macquet avait enlevé à une fenêtre une partie d'un carreau fêlé, passé le bras par cette ouverture, fait jouer le tourniquet du battant et escaladé le châssis placé à 60 centimètres du niveau du sol.

A l'intérieur, il avait ouvert et fouillé les tiroirs d'une commode sans y trouver l'argent qu'il cherchait.

Suivant un témoin, Macquet, au moment de son arrestation, était porteur d'une pince et de deux morceaux de fer.

Macquet a déjà subi dix condamnations dont cinq pour vol et tentative de vol. Un jugement par défaut du tribunal de Neufchâtel l'a condamné à la relégation. C'est un individu mal noté et redouté de tous et un malfaiteur des plus dangereux.

Défenseur : Me Gayet, de Lille.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Audience du vendredi, 11 mai. — Présidence de M. Sée, vice-président.

En lacérant des affiches. — Un journalier, Théophile Vanlaere, 21 ans, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, cour Desbouvries, était conduit au poste pour avoir déchiré des affiches d'élections ; là on découvrit que c'était un Belge expulsé de France par un arrêté ministériel du 10 décembre 1898. Il est déjà rentré l'année dernière pour faire la contrebande ; cette fois, c'était pour faire de la politique, sans doute. Cette infraction lui vaut pour le coup deux mois de prison.

Un escroc. — Arthur Descat se présentait chez des personnes, se disant employé de la Compagnie la « Foncière » et leur proposait d'assurer leur mobilier; il a ainsi escroqué 17 fr. 90 à M. Jean de Beir, épicier, rue Carnot, à Croix et 12 fr. 40 à M. Emile Florin, ourdisseur, rue de la Nouvelle Promenade.

Arthur Descat est condamné par défaut à 3 mois et un jour de prison.

LES TRIBUNAUX COMIQUES. — La note gaie était donnée hier par deux femmes, buveuses invétérées qui comparaissaient pour la vingtième ou trentième fois, toujours sous l'inculpation d'ivresse en récidive correctionnelle.

C'est d'abord Clara Thellier, 45 ans, journalière à Lille, qui se présente en souriant affablement à ses juges ; elle a injurié l'agent qui la menait au poste. Elle proteste contre l'accusation portée contre elle. « J'étais pas saoûle !... s'écrie-t-elle, l'agent dit que je faisais des choses drôles, c'est pas vrai ! Je saluais Faidherbe, on ne peut donc plus saluer les statues ! » Cette version n'a pas désarmé le Tribunal qui inflige à la patriote Clara Thellier le maximum, 2 mois de prison et 300 francs d'amende. « Merci bien, messieurs les juges, merci bien ! » Et Clara Thellier retourne à sa place tandis que M. le Président lui répond : « Vous n'avez pas à nous remercier ».

Ensuite se présente Delphine Allard, 46 ans, couturière, rue du Haze à Tourcoing, que les agents ont ramassée ivre-morte près de chez elle : déjà elle a à purger une condamnation à deux mois prononcée pour le même motif contre elle, la semaine dernière, mais par défaut.

« Vous avez déjà été condamnée ? » lui demande M. le Président. « Oh ! oui, répond-elle en éclatant de rire, mais je ne sais plus combien de fois ! »

Elle finit pourtant par passer à la tristesse ; comme on lui administre un supplément de 2 mois de prison et 300 francs d'amende, elle prononce son « Ingrate patrie tu n'auras pas mes os ! », mais à sa manière : « Nom..., s'écrie-t-elle, c'est dégoûtant, j'vais être obligée de quitter mon pays, on n'peut pas y boire tranquille ou bien je vais passer toute ma vie en prison ! » Et elle retourne à sa place en maugréant.

Un ami de la France. — Edouard Goffaert, 36 ans, cordonnier à Tirlemont, est expulsé de France, on l'a arrêté à Tourcoing pour infraction à cet arrêté d'expulsion. Il revient chez nous parce que, déclare-t-il tout bonnement « il aime mieux rester en France qu'en Belgique », seulement « c'est la France qui ne veut pas de lui », riposte M. le président en lui octroyant toutefois la permission de rester dans notre pays pendant six mois... mais à la maison d'arrêt, ce qui ne fait peut-être pas son affaire.

Au cabaret Assé, à Hem, au Petit-Lannoy, Albert Salyn a frappé la cabaretière et brisé un carreau parce qu'on voulait lui faire payer ses chopes : dix jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Alfred Rochez, 26 ans, domestique, vol, 2 mois de prison.— Louis Plancart, 28 ans, journalier à Roubaix, place du Progrès, fraude de 12 kilogs de café à Wattrelos, 15 jours de prison et 500 francs d'amende.— 25 francs d'amende avec sursis à Alice Destailleurs, femme Catteau, 36 ans, soigneuse à Roubaix. — 16 francs avec sursis à Charles Dezin, journalier, pour adultère et complicité. — La même condamnation intervient pour adultère également envers Suzanne Josson, femme Nolf, 26 ans, ménagère à Tourcoing et Auguste Leclercq, 30 ans, domestique : 25 francs d'amende à la femme, 16 francs à l'homme, tous deux avec sursis. — Coralie Vandeplanck, femme Vandamme et François Vandekerckhove, boucher à Roubaix, sont poursuivis pour adultère ; la femme est retournée avec son mari, qui a consenti à la recevoir, mais demande néanmoins une poursuite ; le Tribunal, estimant qu'il y a là une réconciliation, laquelle fait disparaître le délit, acquitte les deux prévenus.

UN PROCES DE PRESSE A VALENCIENNES. — Dans son audience du 21 mars dernier, le tribunal de Valenciennes rendait un jugement condamnant M. F. Lepez et le gérant de l'« Impartial », chacun à 25 francs d'amende et solidairement à 100 fr. de dommages-intérêts pour un article prétendu diffamatoire envers M. Hippolyte Saugrain, en religion P. Hippolyte, assistant général et trésorier de la Compagnie des Assomptionnistes.

L'« Impartial » ayant interjeté appel, la Cour entendit l'affaire le 2 mai et remit son jugement à huitaine.

Mercredi, elle a rendu un arrêt acquittant l'« Impartial » en la personne de M. Lepez et du gérant, et condamnant le P. Hippolyte aux dépens.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE LANNOY. — Audience du vendredi 12 mai 1900 :

L'audience est ouverte à neuf heures trois quarts. M. Dessaint, juge de paix préside, assisté de MM. Joly, ministère public, Duchêne, greffier, et Hespel, huissier.

Vingt-trois affaires sont inscrites au rôle. Voici les condamnations qui ont été prononcées :

Violences légères. — Sophie Vandendric, 1 franc d'amende ; Emile Hubbet, acquitté ; Blanche Deledalle, 1 jour de travail.

Dommage à la propriété mobilière d'autrui. — Marcel Leducq, relaxé comme ayant agi sans discernement ; Marie Procurau, 2 francs.

Police de roulage. — 1 franc d'amende à René Maters, Charles Patou, Eugène Noyesse, Delepierre Désiré, Cyriaque Gros, Edmond Delcourt, Henri Descamps, Paul Descop, Jean Delueste, Jules Dammartin, Félix Chaîne ; 3 francs à Alfred Delcourt, Louis Truffaut, veuve Isebecque, Emile Degrave, Jean Deroubaix.

L'ivresse. — Un franc à Louis Delaye, Henri Debouvrie, Gabriel Delannoy.

Police des cabarets. — Un franc à Alexandre Mullier, Gabrielle Delannoy, Gustave Six, Jules Cocheteux.

L'audience a été levée à onze heures.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — Les concerts publics. — Voici le programme du concert public qui sera donné, au Parc de Barbieux, par la Grande-Harmonie, le dimanche 13 mai courant, de 5 à 7 heures du soir.

Première partie. — Allegro Militaire, X.X.X. — Ouverture de Patrie, de (Bizet).— Ballet Egyptien, numéros 1, 2, 3 et 4, de (Luigini).

Seconde partie. — Phaëton, de (St-Saens).— Intermezzo (Cavaleria), de (Mascagni). — Thaïs, de (Massenet).

CERCLE « A. DUMAS » Le régisseur informe les membres de la section dramatique que son répertoire étant terminé les répétitions reprendront le 12 juin avec « La Bigame » drame nouveau de Léon Meurice et « Napoléon » drame. Il informe les membres du sexe féminin qu'une section spéciale de dames est en formation, les dames désireuses d'en faire partie peuvent se faire inscrire au local chez M. Eug. Willem, au Chansonnier Nadaud, 1 Place Nadaud, où il leur sera fourni tous les renseignements désirables.

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

Le festival musical de Londres qui a duré du 30 avril au 5 mai, et que M. M. Newman a organisé au Queens's Hall, a eu un vif succès. On y a entendu les orchestres réunis de Lamoureux (conduits par MM. Chevillard et Henry Word alternativement) et comme cantatrices Mmes Blanvelt, Clara Britt, Albani et Blanche Marchesi. Il n'y a eu, cette fois, qu'un seul instrumentiste qui ne soit fait entendre, c'est M. Ysaye, dont le succès va croissant et qui a toujours à Londres l'accueil auquel lui donne droit son admirable talent.

FOIRE DE ROUBAIX

LE NOUVEAU CINEMATOGRAPHE LUMIERE (EX-FILEUSE DE VERRE) dont le succès va toujours grandissant reste à Roubaix jusqu'au dimanche 13 inclus. La direction de cet établissement nous promet à partir de jeudi trois vues de l'Exposition. Les célèbres équilibristes des Folies-Bergères en sept tableaux, quatre vues locales à chaque séance, des vues nouvelles tous les jours et le conte de Cendrillon en plus des numéros du programme.

EN RAISON DE L'IMMENSE SUCCES obtenu par le Cinématographe Français situé près les Halles la direction à l'honneur d'informer ses nombreux visiteurs qu'à l'occasion de la clôture fixée au dimanche soir 13 courant il sera donné un programme sensationnel composé de vues nouvelles présentées pour la première fois à Roubaix. Avis aux amateurs qui désirent voir les derniers progrès de la cinématographie.

Cet établissement se recommande par son installation confortable et propre et un magnifique orchestre en symphonie.

MONTAGNES RUSSES.— Emplacement : Au Boulevard, entre les rues Pierre-de-Roubaix et la rue Desbonnets Vogue toujours croissante. Tout le monde veut en faire le trajet si mouvementé et si agréable.

NORD

UN HOMMAGE DES NONAGENAIRES A LEON XIII. — Un volume vient de paraître qui donne les noms des nonagénaires qui ont envoyé une adresse à Sa Sainteté Leon XIII, à l'occasion de son 90e anniversaire. Parmi les plus âgés de ces vieillards, nous trouvons deux personnes du Nord dont la naissance remonte à 1797.

Mme Gillion Couvreur (Florentine), née le 16 juin à Beaufort (Nord), baptisée par un prêtre non assermenté, de passage, qui fuyait la persécution ; habite Ramousies.

Mme veuve Notre-Dame (Louise Vasseur), née le 5 novembre, à Brillon (Nord) ; vénérable centenaire qui n'a aucune infirmité, dont seules les jambes ne sont plus fort agiles.

Ce ne sont pas les plus âgées : il y en a de 1796, de 1794 et même de 1793.

FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Nomination ecclésiastique. — M. Lévêque, vicaire à Hon-Hergies, est transféré à Flines-lez-Mortagne.

LES TIRS DE GUERRE. — Le 110e de ligne a quitté Dunkerque hier matin, à 10 heures, pour se rendre au comp de Sissonne.

Le contingent de Dunkerque, fort de 850 hommes, 33 officiers, 30 chevaux et deux voitures, s'est embarqué à destination de Douai. Arrivé en ville, il s'est dirigé sur Gœulzin et Cantin où il a pris ses cantonnements. Voici les étapes qu'il aura à accomplir : 11 mai, cantonnements à Esnes, 29 kilomètres ; 12 mai, cantonnements à Aisonville, Bernouville, Grougis, 29 kilomètres ; 13 mai, cantonnements à Marles, 30 kilomètres ; 14 mai, arrivée à Sissonne, après une marche de 29 kilomètres.

Le 110e de ligne sera de retour à Dunkerque le lundi de la Pentecôte.

Ajoutons que le 16e bataillon de chasseurs et le 43e de ligne feront leurs tirs de guerre à Dunkerque. Voici la durée de leur séjour en cette ville : 16e bataillon de chasseurs, du 6 au 11 juin inclus ; 43e de ligne : deux bataillons avec l'état-major, du 21 au 26 juin inclus ; deux bataillons, du 20 au 25 juillet inclus.

MONTAGNES DE *COUPONS* ; **COUPONS** pour rien aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille. 48520—55815

Avis. — Les bureaux de renseignements et annonces du *Journal de Roubaix* sont fermés les dimanches et jours fériés.

BELGIQUE

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES TISSERANDS

A GAND

On écrit de Gand, le 11 : La quasi unanimité des tisserands gantois sont en grève ; à la « Louisiane » seule le travail continue. On estime à 5.000 le nombre des grévistes volontaires ou forcés.

Ce matin, à onze heures les ouvriers de l'usine Lousbergs ont abandonné le travail ; cet établissement passe pour payer les salaires les plus élevés. Depuis nombre d'années, les ouvriers de cette usine ne s'étaient pas mis en grève ; lors de la grève générale pour le droit de suffrage, les ouvriers de la dite fabrique étaient restés au travail.

Aujourd'hui des meetings où seuls les tisserands et anciens tisserands avaient accès, ont été tenus au « Valentino » et à la salle de la rue des Baguettes. Les socialistes Samyn et Millio ont pris respectivement la parole à la première et à la seconde de ces réunions. Le meeting du « Valentino » était présidé par Léon Bruggeman, antisocialiste. Les tisserands, tant flamands que catholiques, sont d'ailleurs toujours d'accord pour adhérer à la grève ; le désaccord n'existe qu'en ce qui concerne la grève éventuelle dans les filatures de coton ; les antisocialistes prétendent qu'en ce qui concerne ces usines le chômage serait prématuré.

Les meetings ont été suivis de manifestations pacifiques. Une pancarte portée dans le cortège porte cette inscription : « Un patron a dit que les fabricants peuvent augmenter les salaires, mais qu'ils s'y refusent ! » Les grévistes syndiqués seront soutenus par leur caisse de résistance à partir de lundi prochain. De commun accord avec les membres, les comités des syndicats ont décidé que la présente semaine n'arrivera pas en ligne de compte pour la distribution des indemnités de chômage.

A RENAIX

Aucun changement ne s'est produit dans la journée de vendredi. Ainsi que nous l'avons annoncé, les ouvriers tisserands se sont réunis, dans la matinée, à dix heures et demie, à la Maison du peuple, rue des Hêtres.

Le président du syndicat textile a rendu compte de l'entrevue de jeudi soir entre les délégués grévistes et le Conseil du travail et de l'industrie.

Après avoir exposé la situation, il a déclaré que les ouvriers étaient libres de reprendre le travail ou de continuer la grève.

M. Florent Vanoverfelt, secrétaire général du parti ouvrier (section renaisienne), prenant la parole, a engagé les travailleurs à continuer la grève en maintenant leurs revendications. A l'unanimité, les tisserands ont décidé la continuation de la grève.

A la suite de cette réunion, les ouvriers du tissage de M. Cyr Cambier, le plus important de la localité, se sont réunis au nombre de 225, en séance privée, afin de délibérer entre eux.

D'ici lundi, la situation ne changera guère, car les ouvriers attendront une nouvelle décision des patrons qui doivent se réunir dimanche matin.

A NINOVE

La grève qui n'était que partielle jusqu'à présent, est devenue générale jeudi. Les grévistes sont au nombre de 600.

BRUXELLES

ENFANT ABANDONNE DANS UN TRAIN. — Jeudi après-midi, en visitant les compartiments du train d'Herbestal, des employés de la gare de Schaerbeek découvrirent sous la banquette d'une voiture de 3e classe, un paquet fait d'un châle de couleur grise. Ils l'ouvrirent et y trouvèrent un enfant entouré de linges et dont l'état de maigreur était effrayant.

Le parquet de Bruxelles a été avisé. Une commission rogatoire a été envoyée d'urgence à la gare d'Herbestal où l'on suppose que l'enfant a dû être déposé.

BRUGES

UN PRETRE DU DIOCESE DE BRUGES INTERDIT PAR MONSEIGNEUR L'EVEQUE. — Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, vient de prendre une décision en vertu de laquelle M. l'abbé Fonteyne, vicaire à Zarren, est relevé de ses fonctions. Défense lui est faite de célébrer la messe et de résider hors du diocèse de Bruges.

La semaine dernière M. Fonteyne avait été mis en demeure de renoncer à la candidature qu'il avait acceptée à Anvers.

M. Fonteyne a été autrefois vicaire de la paroisse Sainte-Anne à Bruges.

MORT ACCIDENTELLE D'UNE RELIGIEUSE: De notre correspondant de Bruges, le 13 :

Dans un accès de fureur, une vache d'un couvent de cette ville a tué hier une vieille religieuse qui était allée auprès de l'animal pour lui donner à boire. Quand on vint au secours de la victime, on constata que l'animal l'avait éventrée à coups de corne.

LIÈGE

UNE CONFERENCE MOUVEMENTEE. — Une conférence donnée par M. de Gerlache à la salle académique a donné lieu mercredi soir à des incidents déplorables. Des manifestations tumultueuses ont été provoquées à diverses reprises par les étudiants libéraux et suivies d'altercations et de bagarres. La salle a dû être évacuée. M. de Gerlache a dû renoncer à faire sa conférence.

MALINES

INCENDIE AU PALAIS ARCHIEPISCOPAL. — Vendredi après-midi, vers deux heures, une épaisse colonne de fumée s'élevait au-dessus du palais de S. E. l'Archevêque. L'alarme fut aussitôt donnée et les secours promptement organisés. L'incendie a pu être éteint rapidement. Le feu avait pris dans un des greniers, on ne sait encore comment. Les dégâts sont considérables.

HAMME

MENACES DE NOUVELLES GREVES. — Une grande effervescence règne parmi les ouvriers des corderies de Hamme, et l'on peut s'attendre du jour au lendemain à une nouvelle grève générale. Demain c'est jour de paie, et l'on craint que le signal de chômage ne soit donné.

Ce sont surtout les cordiers de l'usine Vermeire-Vandertasten qui semblent le plus mal disposés.

La grève, si elle éclate à nouveau, ce qui se fera sûrement d'ici quelques jours, sera plus redoutable que la dernière, parce que les ouvriers s'y sont préparés et qu'ils ont déjà une caisse de résistance. Aussi toutes les mesures sont-elles déjà prises par l'autorité communale pour empêcher les désordres de se renouveler.

MOUSCRON

ELECTIONS PROVINCIALES DU 3 JUIN 1900. — Présentations des candidats. — Le collège électoral du canton de Mouscron par un avis émanant de M. le président du bureau principal informe MM. les électeurs provinciaux du canton qu'il recevra les présentations de candidats et leurs acceptations à dater du jeudi 17 jusqu'au samedi 19 mai 1900 inclusivement, de 9 heures à midi, au prétoire de la Justice de Paix.

Passé ce délai, aucune présentation ou acceptation de candidature ne sera plus recevable. Les signataires des actes de présentation, qui ne figurent pas sur la liste électorale de la commune chef-lieu du canton (ou sur la liste électorale de la section cantonale de la commune chef-lieu), sont priés de produire un extrait de la liste électorale sur laquelle ils sont inscrits.

Il est rappelé qu'il peut être présenté autant de candidats aux places de suppléant qu'il y a, dans la liste, de candidats aux fonctions de titulaire, et que la présentation pour ces places doit, à peine de nullité, être faite dans l'acte même de présentation des candidats aux fonctions effectives.

Le mardi 29 mai, aux lieu et heure indiqués ci-dessus, le président du bureau principal recevra les présentations des témoins désignés pour assister aux opérations du vote.

A partir du mardi 22 mai, le président du bureau principal communiquera la liste officielle des candidats régulièrement présentés et acceptants à ceux-ci et aux électeurs qui les ont présentés, s'ils le demandent.

— COLLEGE SAINT-JOSEPH. — Le lundi 21 mai, aura lieu le pèlerinage annuel des élèves du collège au sanctuaire de Notre-Dame de la Marlière. Le départ du collège, musique en tête, est fixé à sept heures trois quarts, et la Messe solennelle à la chapelle de la Marlière commencera à huit heures et demie.

Les parents sont invités à prendre part à cette démonstration de foi et de piété de leurs enfants.

ASSOCIATION CATHOLIQUE DU CANTON. — Assemblée générale des électeurs. — Réception des candidats à la gare. — Tous les électeurs catholiques du canton de Mouscron sont priés de vouloir se rendre à la réunion électorale qui se tiendra dimanche prochain 13 mai au local du Cercle catholique l'« Avenir », rue des Moulins, à 6 heures du soir. Ordre du jour : Elections législatives et provinciales.

Les candidats y prendront la parole.

Cette réunion sera honorée de la présence de MM. Liebaert, ministre du chemin de fer et Tack, ministre d'Etat, qui seront reçus à la gare à 5 heures et demie ; les électeurs sont instamment priés de prendre part au cortège.

— UN ACCIDENT AU PENSIONNAT DES DAMES DE MARIE. — Vendredi soir, vers 5 heures, une sœur converse du couvent des Dames de Marie s'est blessée aux jambes en tombant d'une échelle au moment où elle était occupée à laver les vitres dans la cour intérieure de l'établissement. La blessée a été transportée à l'infirmerie du couvent où elle reçut les soins de M. le docteur Den-Reep. Son état n'est heureusement pas grave.

HERSEAUX

UNE GRANDE REUNION ELECTORALE. — Dimanche 13 mai 1900, à dix heures du matin, une grande réunion organisée sous le patronage du comité de l'Association catholique de Courtrai, aura lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

M. Liebaert, ministre des chemins de fer, M. Tack, ministre d'Etat et d'autres candidats prendront la parole.

Ordre du jour : Les élections législatives.

TEMPLEUVE

LA FETE COMMUNALE. — C'est demain dimanche que sera célébrée la fête annuelle de cette commune. A cette occasion de nombreux forains se sont déjà installés sur la place. Selon la tradition, le lundi, un grand concert aura lieu dans les jardins de M. Dubois. A cet effet, la musique de Bailleul a promis son bienveillant concours.

LEERS-NORD

UNE ETRANGE TROUVAILLE. — Mercredi soir, vers cinq heures, à environ deux cents mètres de l'écluse d'Estaimpuis, on a trouvé sur la berge du canal, sur le territoire de Leers-Nord, un livret d'ouvrier, un veston, un gilet, une casquette et une paire de bottines.

Des sondages ont été faits dans le canal sans amener de résultat.

Le livret a été délivré le 14 octobre 1895, série 50, à la mairie de Tourcoing, au nom de Miette (Arthur), chauffeur, né à Rimagne le 15 juin 1863, demeurant à Tourcoing, rue du Petit-Village, ruelle Pehin. D'après ce livret l'ouvrier fut occupé, jusqu'en avril 1896, au service de MM. L. et Désiré Beuque, constructeurs à Tourcoing. Du 10 juillet au 18 août de la même année il fut employé au service de M. Wibaux-Florin, à Roubaix. A partir de cette dernière date les feuillets du livret ne portent aucune autre inscription.

Voici maintenant le signalement du titulaire de ce livret : taille 1 m. 65, cheveux châtains, front rond, yeux bruns, nez moyen, bouche moyenne, barbe brune, menton rond, visage ovale.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI.— Audience du 11 mai 1900. — Président M. Nothomb. — Le 25 février 1900, deux hommes aux allures louches se présentaient chez M. Cravau, bijoutier à Tournai et lui offraient en vente une certaine quantité de bagues. Intrigué, Cravau les pria de repasser et prévint la police, si bien que quelques heures plus tard, nos gens étaient cueillis et conduits au commissariat de police. On les fouilla et sur l'un d'eux on trouva plus de 100 bagues. Interpellés, ils se « coupèrent » et finirent par raconter que la veille, ils s'étaient présentés chez Merval, horloger, à Leuze, pour y demander 5 francs sur une montre qu'ils possédaient et que, pendant que Merval était occupé, ils avaient pris les bagues. Ce qui fut prouvé. Nos deux escarpes qui ont noms Brunquera Léopold et Broquet J.-B., journaliers à Leuze, sont condamnés chacun à 1 mois et 26 francs.

23 jours de prison et 15 francs d'amende sont infligés conditionnellement à Moulin Alphonse, dit le « Russe », maréchal à Tournai, qui, le 5 mars 1900, vers minuit et demi, rencontrant faubourg de Morelle, le garde-champêtre Grulois et le veilleur de nuit Fretin, donna un coup de tête au premier, des coups de poing au second, tout en les outrageant de la plus belle façon. Moulin était ivre.

Debriffe Emile, cocher de fiacre à Tournai, croisa, chemin de Longy, le 12 mars dernier, vers 1 heure du matin, le sieur Bonnet Henri et lui souhaita le bonsoir. Bonnet ne répondit pas. Debriffe, pour lui apprendre la politesse, sauta sur lui, le bourra de coups de pied et de poing, si bien que Bonnet resta alité 8 jours durant. En récompense de cette leçon intempestive, Debriffe passera 15 jours en prison aux frais de l'Etat.

Deryck Camille, 55 ans, ouvrier agricole à Anseghem, est condamné à 15 jours pour avoir le 16 juillet 1899, à 5 heures du soir, roué de coups Pontegnies Pierre, qui sortait du cabaret Théry à Néchin.

CHEMIN DE FER DU NORD.— La Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, vient de prendre les dispositions suivantes :

Les coupons de retour des billets d'aller et retour individuels (tarif spécial G. V. n° 2) délivrés : 1° A partir du mardi 22 mai inclus seront valables jusqu'au mardi 29 mai inclusivement ; 2° à partir du vendredi 1er juin inclus seront valables jusqu'au jeudi 7 juin inclusivement.

Les billets collectifs de famille pour les vacances (tarif spécial G. V. n° 2 bis), présentant des réductions de 15 à 45 % et les billets hebdomadaires de bains de mer (tarif spécial G. V. n° 6, chapitre II), présentant des réductions de 20 à 44 % seront mis en distribution aux mêmes dates et auront la même durée de validité que les Billets d'aller et retour individuels désignés ci-dessus.

Les demandes de billets collectifs de famille doivent êtres faites aux gares deux jours au moins avant celui du départ.

ROUBAIX

Notice sur le VIN COUVREUR

Vous qui êtes **épuisés** par le **travail** ou les **excès** vous qui souffrez de **diarrhée chronique**, qui ne **mangez plus**, qui **ne digérez plus**. Vous qui êtes tristes, abattus physiquement et moralement, veuillez accorder votre confiance **au Vin Couvreur**, que je vous recommande ici vous en constaterez de suite les bons effets. En un mois vous serez tellement changé que ceux qui vous connaissent en seront étonnés. Le **Vin Couvreur** est un **tonique** de premier ordre à base d'**extraits de Kola, Coca et Quinquina**, il convient aux **jeunes** comme aux **vieux**, il est plutôt **hygiénique** que **médicamenteux** ce qui ne l'empêche pas de se montrer d'une efficacité surprenante et de ramener la santé en excitant favorablement toutes les **fonctions vitales**. Mon vin doit sa supériorité, sur beaucoup d'autres remèdes pilules, élixirs, granules, cachets, etc. et sur les autres marques de vins pharmaceutiques, à sa **composition médicamenteuse très étudiée**, établie par moi même, mais revue et corrigée par plusieurs sommités médicales. Cette formule ayant prouvé sa valeur par des guérisons inespérées, de personnes très affaiblies; très fatiguées et condamnées à une mort prochaine, sans lui, j'en ai reçu de tels éloges, que je me suis décidé à le vulgariser, et je n'ai pas craint de lui donner mon nom, pour lequel il sera une réclame d'une grande valeur; c'est du reste en toute conscience, que je le recommande et c'est en toute confiance, qu'on peut le prendre, dans tous les cas où l'indication d'un **fortifiant** est nécessaire. — Préparé avec un **vin de liqueur, tonique** et des plus **agréables**, il estune véritable gourmandise pour les malades qu'il ranime.

Il joint donc l'**utile** à l'**agréable**, deux conditions inséparables du succès et suffisantes pour l'obtenir.

Un seul essai du reste suffira pour se convaincre de sa supériorité et pour apprécier ses hautes qualités.

Le Vin Couvreur nes vende qu'à la Pharmacie Couvreur, 20, rue Neuve, à Roubaix.

Prix du litre **6** fr., le 1/2 litre **3** fr. **50**.

Expéditions contre mandats de même importance, en France comme à l'Etranger. Prière de joindre un franc pour les frais d'expédition. 52700—48300

LAINES & COTONS

MARCHES A TERME

ROUBAIX-TOURCOING. 11 mai. — Laines peignées, type courant. — Tendance calme.

5,000 sur septem.	à 4.80	5.000 sur novem.	à 4.80
25,000 —	4.825	40.000 —	4.825
5,000 sur octobre	à 4.80	5,000 sur décemb.	à 4.80
40,000 —	4.825	40,000 sur février	à 4.80

Total de la journée : 75,000 kilos.

ANVERS. — Tendance calme. — Total : 75,000 kil.

Mai.....	..... kilos	Novembre..	..... kilos
Juin.....	10,000 »	Décembre..	20,000 »
Juillet.....	5,000 »	Janvier.....	10,000 »
Août.....	5,000 »	Février.....	5,000 »
Septembre..	5,000 »	Mars.....	15,000 »
Octobre....	..... »	Avril.....	..... »

TERME	LAINES PEIGNÉES — Roubaix-Tourcoing — Jour	Précéd.	ANVERS — Allem. B	Types B.A	LEIPZIG	COTONS LE HAVRE — Ouver.	Clôt.
Mai... 1900	4.72 1/2	4.70 ./.	4.72 1/2	— ./.	— ./.	62 25	62 37
Juin..	4.72 1/2	4.72 1/2	4.75 ./.	— ./.	— ./.	61 87	61 87
Juillet.....	4.77 1/2	4.75 ./.	4.77 1/2	— ./.	— ./.	61 62	61 63
Août.....	4.80 ./.	4.77 1/2	4.77 1/2	— ./.	— ./.	61 37	61 37
Septembre.	4.80 ./.	4.77 1/2	4.80 ./.	— ./.	— ./.	60 87	60 87
Octobre.....	4.80 ./.	4.77 1/2	4.80 ./.	— ./.	— ./.	58 50	58 37
Novembre...	4.80 ./.	4.77 1/2	4.80 ./.	— ./.	— ...	55 37	55 25
Décembre...	4.80 ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	— ./.	— ...	53 62	53 50
Janvier..1901	4.80 ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	— ./.	— ...	53 75	53 62
Février.....	4.80 ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	— ./.	— ...	53 50	53 37
Mars.....	4.80 ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	— ./.	— ...	53 50	53 37
Avril.....	..... ./.	..... ./.	..... ./.	— ./.	— ..	53 87	53 75

Le Havre, 10 mai. *(Télégramme de M. G. Degoy.)* — Le marché est soutenu. On a traité 1050 balles.

On cote : mai 151.00, juin 151.50, juillet 153.00, août 153.50, septembre 154.00, octobre 154.00, novembre 154.00, décembre 154.00, janvier 152.00, février 152.00, mars 152.00, avril 152.00.

LA LAINE A LONDRES

Londres, 11 mai, 8 heures 40 soir. — MM. John Hoare et Cie, Henri Hughes et Sons ont offert aujourd'hui 8.000 balles dont 3.000 de croisés.

Les prix sont sans changement pour les mérinos et les croisés.

Les Allemands sont les principaux acheteurs pour les mérinos. Les Français s'abstiennent. On a vendu 3.500 balles Punta Arenas. Les prix pour ces genres sont semblables à ceux pratiqués la séance précédente.

VENTES PUBLIQUES

M. Emile Nys, Courtier-juré, 86, rue Decrême, a l'honneur d'informer les intéressés qu'ils peuvent, dès maintenant, envoyer leurs marchandises dans ses magasins, pour être exposées à sa prochaine vente publique qui aura lieu dans le local de la Bourse le jeudi 14 juin 1900 vers 4 heures et demie du soir, aussitôt les ventes de blousses et écarts de MM. E. Déchenaux et A. Defrennes pour les blousses laines brutes et lavées, gros de Buenos-Ayres, laines à matelas et écarts divers, déchets de fabricants et de filateurs.

Les quantités devront lui être annoncées, comme dernier délai, pour le somedi 9 juin, et rendues dans ses magasins au plus tard, le lundi, 11, au matin.

Marchandises visibles deux jours avant la vente dans ses magasins.

Le catalogue donnera le détail de la composition des lots et des conditions de vente.

COMPTOIR RÉGIONAL DU NORD

CLAISSE & Cie

TOURCOING, 5, rue Carnot, 5, TOURCOING

CHANGE — ORDRES DE BOURSE — COUPONS

Titres contre Espèces — Espèces contre Titres

Constitution de Sociétés

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

(BELFRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELL